

Le monoxyde de carbone

Qu'est-ce que le monoxyde de carbone ?

Le monoxyde de carbone, est également appelé CO est un gaz très toxique inodore et incolore qui peut se former quand on brûle du gaz, du charbon, du mazout, du pétrole, de l'essence ou du bois.

Qu'est-ce qu'une intoxication au monoxyde de carbone ?

Une intoxication se produit lorsqu'on respire suffisamment de monoxyde de carbone pour que celui-ci commence à remplacer l'oxygène dans le sang.

Plus le monoxyde de carbone est présent dans le sang, plus les organes et les tissus du corps sont incapables de fonctionner normalement.

Quels sont les symptômes d'une intoxication ?

Une intoxication légère provoque des symptômes tels que des nausées, un mal de tête et de la fatigue.

Par contre, une intoxication grave peut conduire très rapidement à une perte de conscience et éventuellement entraîner la mort en quelques minutes seulement.

Que faire en cas d'exposition ou d'intoxication au monoxyde de carbone ?

A partir du moment où vous présentez des symptômes d'intoxication (mal de tête, nausées, vomissements, étourdissements, perte de connaissance, ...), il faut :

- Aérer le local : ouvrir portes et fenêtres
- Arrêter l'appareil : si possible
- Sortir la ou les victime(s) de la pièce
- Installer la victime en position latérale de sécurité, c'est -à-dire couchée sur le côté pour éviter qu'elle ne s'étouffe dans ses vomissements.
- Appeler un médecin ou le **100** ou le **112** en signalant qu'il s'agit d'une intoxication au CO. Si la personne est inconsciente, ne pas oublier de le signaler !

Que faire pour éviter les accidents?

- * Les pièces où se trouvent ces appareils doivent toujours être bien aérées.
- * Il est important de vérifier et ramoner régulièrement les cheminées.
- * Assurez-vous que votre logement dispose de grilles ou de bouches d'aération pour que l'air circule.
- * Dégagez les aérations et ne les bouchez en aucun cas. Lorsque vos appareils fonctionnent mais sont privés d'air, ils produisent du monoxyde de carbone.
- * Chaque année, faites contrôler et entretenir vos appareils de chauffage, chauffe-eau,... par un professionnel qualifié.
- * Un appareil encrassé ou mal réglé produit du monoxyde de carbone lors de son fonctionnement.